

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2013

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Marc LAUDIE, M. Pascal GEHANT, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Paul MORGEN, M. Guy BARRALON.

Absents non excusés : M. Garcia Michel, M. Jean-Pierre MONDOLONI

Secrétaire de séance : M. Hubert PELLETEY

Ordre du jour :

Arrêt du PLU

ARRET DU PLU

Le Maire rappelle que :

- La révision du plan d'occupation des sols était un projet commun à tous les candidats lors des élections municipales de 2008.
- le but principal de l'élaboration du plan local d'urbanisme était d'obtenir une maîtrise de l'urbanisation en la programmant de manière progressive dans le temps.
- Le Conseil a voté la prescription du PLU par délibération en date du 22 janvier 2010
- Le dossier pour la mise en place de la procédure du PLU est suivi par M. Jean-Paul MORGEN
- La procédure se fait en différentes étapes, à savoir :
 - La prescription du PLU est fixée par le conseil municipal
 - Consultation de bureaux d'études, le choix s'est porté sur le cabinet TOPOS
 - La période d'étude du document, le PADD (Projet d'Aménagement de Développement durable) (réunions publiques, diagnostic, règlement, ...)
 - Délibération en date du 6 juillet 2012 : le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est approuvé par le Conseil
 - Arrêt du PLU par délibération arrêtant le projet, le Conseil doit tirer un bilan de la concertation
 - La CAB doit modifier le plan de zonage de l'assainissement
 - Le Tribunal Administratif nomme un commissaire enquêteur sur demande du Maire
 - Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique
 - Enquête publique : durée 1 mois à partir de la date officielle d'ouverture de l'enquête publique
 - Le Commissaire enquêteur remet son rapport et ses conclusions, les observations formulées par toute personne lors de l'enquête publique sont relevées et le cas échéant prises en compte dans le document final
 - Le document définitif doit être approuvé par le Conseil

Le Maire rappelle que l'enquête publique portera également sur :

- l'alignement de certaines voies,
- l'intégration de voies privées dans le domaine public communal
- le plan de zonage de l'assainissement établi par les services de la CAB

L'alignement de voies concerne les rues : des Acacias, de la Chaussée, des Oeuches, le Chemin de la Mèche et l'Impasse des Roses

Les voies privées à intégrer dans le domaine public sont les rues :

- Rue de l'Etang ZB 369 située entre la rue de la Chaussée et la rue des Oeuches
- Parcelle cadastrée ZB 358 angle rue de la Chaussée et rue des Oeuches

- Parcelle cadastrée ZB 376 située le long de la rue de la Chaussée
- Parcelles cadastrées B 548 et B 388 rue des Fleurs

Lors de l'arrêt du PLU par le Conseil, il est nécessaire de tirer le bilan de concertation, ce document est à transmettre aux PPA (personnes publiques associées) et à la DDT

Le premier projet mené par la commission communale, a été remis en cause par le SCOT et les Personnes Publiques Associées.

Malgré ses objectifs fixés à l'origine, à savoir pas d'augmentation de zones constructibles, mais pas de déclassement non plus, sauf raison indiscutable (zone humide par exemple), la commission doit modifier les zones, trop de parcelles étant restées constructibles. Sur demande du SCOT et des PPA, 10 ha de terrains constructibles ont été déclassés, (maximum fixé 15% sur l'emprise urbaine) pour respecter les quotas du futur SCOT.

L'étude a alors pris beaucoup de retard suite à ces critères imposés.

Suite à la réunion publique, certains propriétaires ont fait part de leur mécontentement, suite aux modifications de zonage.

Le projet doit correspondre aux exigences fixées par le Grenelle de l'environnement : économiser l'espace, densifier les terrains, préserver les terres agricoles...

Monsieur le Maire rappelle que pour monter ce projet, la commission s'est réunie une trentaine de fois, la première phase consiste à conserver le périmètre du poste, maîtriser l'utilisation des sols. Pour arriver à présenter ce que les PPA imposent une dizaine de réunions supplémentaires ont été nécessaires. Plusieurs communes du Territoire ont vu le projet rejeté pour ne pas avoir tenu compte des observations formulées par les PPA.

Bilan de la concertation :

Monsieur le Maire rappelle la prescription de l'élaboration du PLU date du 22 janvier 2010. Le projet de révision du POS a été soumis à la concertation avec la population, selon les modalités suivantes :

- Les études ont été tenues à la disposition du public, à la mairie pendant toute la durée de la révision jusqu'à l'arrêt du projet de révision. Le dossier a été constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études.
- Le public a pu en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture et faire connaître ses observations en les consignand dans un registre ouvert à cet effet.
- Une information régulière a été insérée dans le bulletin municipal,
- Quatre réunions publiques ont été organisées pour présenter le projet de révision,
- Le public a pu faire part de ses observations auprès du Maire lors des permanences.
- Par ailleurs un registre a été tenu à la disposition du public de façon permanente en mairie afin que la population puisse s'exprimer de façon continue et jusqu'au PLU arrêté sur la procédure et la réflexion menée.

Monsieur le Maire expose les éléments de concertation qui ont permis aux habitants de faire part de leur opinion sur le projet de PLU.

Les panneaux, affichages et publications

- La délibération prescrivant le PLU est affichée à l'intérieur de la mairie depuis la date de prescription. Elle a été notifiée dans la presse,
- La publication de la prescription a été publiée dans un journal local,
- Des articles concernant le PLU ont été publiés dans des journaux locaux et dans le bulletin communal,
- Des panneaux d'information présentant le PLU ont été réalisés par l'atelier TOPOS et affichés en mairie,
- Les documents provisoires du PLU et validés pour la commune sont restés consultables en mairie, ainsi que sur le site internet tout au long de la procédure.

Les réunions

Le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu de juillet 2009 à juin 2013 et s'est notamment traduit par de nombreuses réunions :

- Une quarantaine de réunions de travail en commission et en conseil municipal,
- 2 réunions PPA qui se sont déroulées le 16 février 2011 et 9 mai 2012
- 4 réunions publiques le 27 février 2010, le 1^{er} avril 2011, le 17 février 2012 et le 31 août 2012,
- Le débat sur le PADD a eu lieu le 6 juillet 2012 soit plus de 2 mois avant l'arrêt du PLU.

Les courriers

Lors de la prescription de son PLU, la commune a envoyé des courriers d'information à l'ensemble des communes voisines, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, aux chambres consulaires ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées. Ces mêmes destinataires ont été invités à participer à la réunion d'examen conjoint sur le PLU organisée au cours de l'élaboration du PLU.

Le registre

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription. Plusieurs demandes écrites ont été remises en mairie. Essentiellement d'ordre privé, elles seront analysées en commission et au cours de l'enquête publique.

Monsieur le Maire précise que le diaporama qu'il projette est arrivé ce jour en mairie.

Il précise que pour mener à bien ce projet, la CAB a dressé un nouveau plan de zonage d'assainissement mentionnant l'assainissement collectif, le non collectif, les règles, les prescriptions, les ressources et capacité de production, les ressources propres, le réseau d'eau potable de la CAB, le sous réseau de Belfort, le stockage, le réseau de distribution, la défense incendie, les dispositifs à tous les points d'eau, la desserte des zones, les eaux pluviales.. .

Au cours de la diffusion du diaporama, Monsieur Gilles Courbot fait remarquer que la desserte de la zone concernant la rue du Vieux Moulin n'est pas cohérente, il est décrit que les débits pluviaux générés seront évacués par ruissellement vers le milieu naturel en contre-bas. M. Courbot rappelle qu'il n'y a pas de tranchée filtrante dans les sous-sols. Monsieur le Maire signale que ce sont des documents élaborés par les services techniques du gestionnaire des réseaux.

Selon ce plan de zonage pour l'assainissement, l'assainissement est collectif partout sauf pour la ferme de la Mèche et le lotissement autoroutier.

M. Gilles Courbot rappelle son intervention concernant la différenciation des zones inondables et humides. M. le Maire lui indique qu'il en a fait part au cabinet d'études, qui lui a répondu que les zones humides avaient été déterminées par sondage effectué par un cabinet associé.

Certains emplacements sont réservés pour une future liaison douce de 3 mètres de large mais également devant le CLA et à la rue des Roseaux.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui se sont impliquées, particulièrement Monsieur Jean-Paul MORGEN, même s'il a cessé ses activités au poste d'adjoint, il a toujours continué à suivre le dossier. Il rappelle que les membres de la commission n'étaient pas toujours d'accord sur les objectifs, néanmoins des solutions pour l'intérêt général ont été trouvées, même si certains propriétaires peuvent se sentir lésés suite aux déclassements de terrains.

Il rappelle que le choix du cabinet d'études TOPOS s'est fait selon des critères choisis, cependant certains documents n'ont pas toujours été à la hauteur de nos attentes.

Les documents sont en ligne sur le site internet de la commune.

Date du débat PADD : 6 juillet 2012, 4 objectifs retenus :

N°1 : Opter pour un développement démographique et urbain raisonné, similaire aux dernières années.

N°2 : Améliorer les déplacements intra urbain et encourager le développement des modes doux.

N°3 : Encourager le maintien et la création de services et équipements, répondant aux besoins communaux voire intercommunaux.

N°4 : Assurer la préservation du patrimoine naturel et urbain, ainsi que la pérennité de l'activité agricole.

Monsieur le Maire propose d'ajouter en annexe du PLU pour l'enquête publique :

- l'alignement des voies concernant les rues : des Acacias, de la Chaussée, des Oeuches, le Chemin de la Mèche et l'Impasse des Roses.

- l'intégration dans le domaine public des rues :

rue de l'Etang ZB 369 située entre la rue de la Chaussée et la rue des Oeuches,
parcelle cadastrée ZB 358 angle rue de la Chaussée et rue des Oeuches
parcelle cadastrée ZB 376 située le long de la rue de la Chaussée
rue des Fleurs B 548 et B 388

Monsieur le Maire propose au Conseil l'arrêt du PLU :

Le Conseil par 8 POUR

1 CONTRE (M. Gilles COURBOT)

1 ABSTENTION (M. Christophe MONPOINT)

ARRETE le projet du plan local d'urbanisme et le bilan de la concertation

Monsieur le Maire propose au Conseil d'associer à l'enquête publique du PLU le plan d'alignement des voies et l'intégration des voies privées dans le domaine public et rappelle qu'y sera également associée l'enquête publique de la CAB concernant la modification de zonage d'assainissement.

Le Conseil à l'unanimité,

ADOpte le principe d'associer à l'enquête publique du PLU le plan d'alignement des voies (désignées ci-dessus) et l'intégration des voies privées (désignées ci-dessus) dans le domaine public.

Monsieur le Maire rappelle la permanence de Monsieur MESLOT notre député ce samedi à 11 heures en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 9h55, il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.